Nations Unies

S/PV.7819



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7819e séance

Mercredi 23 novembre 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Seck	(Sénégal)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Taula
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Mission du Conseil de sécurité

Exposé présenté par les membres de la mission du Conseil de sécurité effectuée en République démocratique du Congo et en Angola du 10 au 14 novembre 2016

16-39994 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Mission du Conseil de sécurité

Exposé présenté par les membres de la mission du Conseil de sécurité effectuée en République démocratique du Congo et en Angola du 10 au 14 novembre 2016

Le Président : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé présenté par les représentants des deux pays qui ont dirigé la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo et en Angola, à savoir le Représentant permanent de l'Angola et le Représentant permanent de la France.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de la France pour qu'il fasse une déclaration sur la visite effectuée par le Conseil en République démocratique du Congo.

M. Delattre (France) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'adresser mes chaleureux remerciements au Secrétariat de l'ONU, en particulier au Département des opérations de maintien de la paix et à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MINUSCO), pour avoir rendu possible la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo et en Angola, du 11 au 14 novembre derniers. J'en remercie également la présidence sénégalaise du Conseil. Nous souhaitons continuer à travailler avec le Secrétariat pour tirer tous les enseignements de cette mission. Je tiens également à remercier vivement l'Angola, avec qui nous avons formé une équipe soudée pour mener cette visite, qui nous a conduits successivement à Kinshasa, Beni et Luanda.

Je centrerai mes remarques sur l'étape en République démocratique du Congo, où le Conseil de sécurité était venu pour discuter avec les forces vives de la nation de la situation politique actuelle, dans le contexte des récentes tensions qui ont agitées le pays en raison du retard du processus électoral, ainsi que des enjeux de sécurité, en particulier de la protection des civils et la lutte contre les groupes armés dans l'est du pays. Comme je l'ai dit le Conseil s'est rendu successivement à Kinshasa et à Beni, dans le Nord-Kivu. À Kinshasa, le Conseil de sécurité a rencontré un grand nombre d'acteurs. Le Conseil a notamment rencontré le Président et le Premier ministre congolais, des représentants de la majorité présidentielle, de l'opposition signataire et non signataire de l'accord du 18 octobre. Nous avons pu également échanger avec la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), des représentants des mouvements de défense des droits de l'homme, des associations de jeunesse et de femmes. Nous avons eu en outre des échanges très utiles avec l'encadrement de la MONUSCO. À Beni, le Conseil a pu s'entretenir avec les différentes composantes de la MONUSCO, les gouverneurs du Nord et Sud-Kivu ainsi que le maire de Beni et le commandement des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Le Conseil s'est également entretenu avec des représentants des populations locales victimes des récentes exactions.

Cette mission, pour essayer d'en tirer les principaux enseignements, a permis au Conseil de sécurité de porter deux messages. Le premier message est que la République démocratique du Congo est à un moment charnière de son histoire. Pour la première fois, une transmission pacifique du pouvoir à l'issue du mandat du Président Kabila est possible. C'est en soi un motif d'espoir, mais sa réalisation nécessite que toutes les forces politiques du pays parviennent à s'unir pour répondre au souhait du peuple congolais. Le dialogue reste la voie privilégiée pour surmonter les différends qui subsistent. Le deuxième message que nous avons porté est que la tenue d'élections libres, justes, crédibles, ouvertes, transparentes, pacifiques et dans le délai le plus court possible, conforme à la Constitution congolaise, est attendue par tous. Il revient aujourd'hui à l'ensemble des forces politiques de s'assurer que le pays reste sur la voie de la paix et du renforcement de ses institutions démocratiques.

Face à ces messages portés de manière très unie par l'ensemble des membres du Conseil de sécurité, tous les interlocuteurs du Conseil ont fait part de leur souhait d'éviter un nouvel épisode de violence après les évènements tragiques des 19 et 20 septembre 2016. Ils nous ont assurés de leur disponibilité à poursuivre les discussions, après l'accord du 18 octobre, dans un cadre plus large et plus inclusif pour aboutir à une feuille de route claire et précise, fondée sur un consensus large, permettant de définir un schéma de transition et un calendrier électoral précis.

Le Conseil de sécurité a clairement encouragé l'ensemble des acteurs à poursuivre ces discussions pour

que le processus électoral puisse se tenir dans un climat pacifique et dans un esprit de consensus, qui rassemble l'ensemble des forces politiques congolaises. Le Conseil a aussi encouragé les parties à prendre les mesures de confiances qui s'imposent, telles que la levée des poursuites judiciaires à des fins politiques, la libération des prisonniers politiques, un engagement clair de tous à respecter la Constitution et l'ouverture de l'espace politique, afin de permettre à ces discussions de se tenir dans des conditions sereines et d'aboutir rapidement.

Le Conseil a enfin appelé à ce que ce processus puisse s'accompagner d'un débat politique libre et constructif, où la liberté d'opinion, de réunion, un accès équitable aux médias sont garantis et où la sécurité et la liberté de circulation de tous est assurée. Le Conseil de sécurité a appelé à ce titre les autorités congolaises à rétablir le signal de Radio France Internationale et à lever l'interdiction de manifester. Il a par ailleurs appelé les forces de l'opposition, de leur côté, à faire acte de responsabilité et à s'assurer du caractère pacifique de leurs manifestations.

C'est le message que tous ensemble, les 15 membres du Conseil, nous avons fait passer à tous les acteurs politiques que nous avons rencontrés. Des compromis seront nécessaires de part et d'autre, nous avons espoir que l'esprit de responsabilité des responsables politiques prévaudra. La médiation conduite actuellement par la CENCO mérite notre soutien. Elle a le potentiel de faire venir les parties au compromis nécessaire pour que la République démocratique du Congo connaisse une transition pacifique après le 19 décembre.

Le Conseil reste attentif à la situation des populations civiles dans l'est du pays. Tout doit être fait pour les protéger. C'était également un volet essentiel de la visite. Le Conseil de sécurité s'est rendu pour la première fois à Beni afin d'exprimer sa solidarité avec les victimes des récentes violences. Nous y tenions tout particulièrement. Les atrocités qui ont été commises dans cette région depuis deux ans sont un défi pour nous tous, pour la dignité humaine, pour la paix et la stabilité de la République démocratique du Congo et de la région.

Dans l'est de la République démocratique du Congo, il n'y aura pas de sécurité durable tant que les groupes armés illégaux continueront à sévir dans la région. Le Conseil a pu constater que ce problème doit appeler une réponse globale : militaire, grâce à la MONUSCO et aux FARDC qui combattent sur le terrain; politique et judiciaire aussi, en luttant contre les trafics illégaux de ressources naturelles et en mettant fin aux circuits de prédation qui permettent à ces groupes de subsister, et en poursuivant en justice les auteurs de ces exactions. La collaboration entre pays de la région est par ailleurs essentielle pour y parvenir.

Le Conseil, dans ce cadre, a apporté son soutien résolu à la MONUSCO qui venait d'être frappée le 8 novembre par une attaque sans précédent. Nous avons entendu le message des représentants de la société civile de Beni, qui appellent à une plus grande efficacité de la Mission. Elle doit en effet pouvoir s'adapter aux nouveaux enjeux et se montrer robuste et flexible pour être la plus efficace possible. Ce fut l'objet des discussions du Conseil avec le commandement de la MONUSCO et nous poursuivrons cette tâche en bonne coordination, bien sûr, avec le Secrétariat. La MONUSCO a la confiance du Conseil de sécurité et sait pouvoir compter sur son soutien dans cette phase d'adaptation.

Voilà, les quelques éléments d'information et les quelques enseignements que je tenais à porter à la connaissance du Conseil.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Angola qui va faire une déclaration sur la visite du Conseil en Angola.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais me joindre à mon collègue, le Représentant permanent de la France, M. François Delattre, pour remercier, en premier lieu, la présidence du Conseil de sécurité et, ensuite, tous nos collègues qui ont effectué cette mission avec nous en République démocratique du Congo et en Angola.

J'ai le grand honneur de rendre compte au Conseil des résultats du volet angolais de la mission du Conseil de sécurité, qui couvre la période du 13 et 14 novembre. La mission a eu des échanges de vues avec les autorités angolaises, qui président actuellement la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, sur la manière d'empêcher une aggravation de la situation en République démocratique du Congo. La mission du Conseil avait donc essentiellement, comme nous en étions convenus, je crois, un caractère préventif.

La première rencontre fut avec la Première Vice-Présidente de l'Assemblée nationale angolaise, Mme Joana Lina Romas, et avec les membres de la Commission des relations extérieures et de la Commission de la sécurité nationale. Le Représentant permanent adjoint de la France, M. Alexis Lamek, et moi-même, en notre qualité de chefs de mission, avons souligné les objectifs

de la mission, à savoir envisager avec les autorités angolaises les mesures pouvant permettre d'obtenir un engagement sérieux de la part des principaux acteurs politiques de la République démocratique du Congo, de surmonter l'impasse politique, de restaurer la confiance entre les acteurs politiques et de mettre en place les conditions d'un dialogue inclusif devant mener le pays à la tenue d'élections régulières, démocratiques et transparentes et permettre le transfert pacifique du pouvoir. Le Conseil a là encore exhorté les autorités de la République démocratique du Congo à respecter la Constitution et l'état de droit et les a encouragées à rechercher la stabilisation et la pacification grâce à un dialogue démocratique et ouvert à tous en faveur de la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles en République démocratique du Congo.

La Vice-Présidente du Parlement angolais a souligné que les autorités angolaises sont conscientes de toutes les incidences néfastes que la crise en République démocratique du Congo peut avoir pour l'Angola et le reste de la région. Ce qui constitue pour elles un sujet de préoccupation. Elles préconisent donc un dialogue inclusif en République démocratique du Congo, citant pour cela l'exemple de l'Angola, qui, après un conflit de près de 30 ans qui a déchiré le pays et fait des milliers de morts, a néanmoins réussi, principalement par le dialogue, à réaliser la paix et la réconciliation nationale.

La mission a ensuite rencontré le Vice-Président de la République d'Angola, M. Manuel Vicente, qui était accompagné du Ministre d'État et Chef de la sécurité, M. Vieira Dias, Jr., du Ministre des relations extérieures, M. Georges Chikoti, et du Secrétaire du Président chargé des affaires diplomatiques, M. Carlos Fonseca. Durant la rencontre, la mission du Conseil de sécurité a dit qu'il fallait empêcher que la République démocratique du Congo plonge dans le chaos et la violence, une situation qui pourrait affecter tous les pays voisins et l'ensemble de la région. Le Vice-Président de l'Angola a assuré le Conseil de sécurité que son pays suivait avec beaucoup d'attention et préoccupation la situation en République démocratique du Congo, soulignant que le Gouvernement angolais avait présenté sa position sur la situation en République démocratique du Congo dans une déclaration publiée deux jours avant l'arrivée de la mission du Conseil à Luanda. Cette déclaration, qui a été distribuée aux membres du Conseil, réaffirme la politique de l'Angola de non-ingérence dans les affaires intérieures de la République démocratique du Congo et souligne que la paix et la stabilité du pays doivent être préservées, étant donné que cela est primordial pour la paix et la sécurité régionales, en particulier pour l'Afrique centrale.

Dans sa déclaration, l'Angola se déclare aussi convaincu que le contentieux politique doit être réglé par le dialogue et non par la violence ou d'autres moyens illégitimes, et il demande aux parties de maintenir le dialogue et les négociations et d'éviter à tout prix l'affrontement et la violence. Le Vice-Président a donné à la mission des assurances sur le fait qu'en tant que Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et pays voisin et ami de la République démocratique du Congo, l'Angola sera disposé à œuvrer avec la communauté internationale, en particulier avec le Conseil de sécurité, en faveur de la stabilisation de la République démocratique du Congo.

Durant la dernière réunion, que nous avons tenue avec le corps diplomatique accrédité en Angola, la mission a réaffirmé la nécessité d'un consensus sur un calendrier électoral et de mesures de confiance de la part du Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'importance d'une transfert pacifique de pouvoir par le Gouvernement du Président Kabila, à l'issue d'élections transparentes, démocratiques et justes.

Pour finir, la mission du Conseil et ses interlocuteurs angolais ont convenu de s'employer à aider la République démocratique du Congo à sortir de la période difficile que connaît le pays et à mettre tout en œuvre pour promouvoir un dialogue politique fructueux, le respect de l'état de droit et l'établissement d'un calendrier électoral crédible – le tout dans l'intérêt de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région de l'Afrique centrale. Je tiens à ajouter que l'on s'accorde pour dire que c'est principalement le Conseil qui peut aider la région, et en particulier les pays de la région des Grands Lacs, à instaurer la paix et la stabilité en République démocratique du Congo avec une vision commune qui doit être partagée par le Conseil et les pays de la région, en particulier l'Angola.

Le Président : Au nom du Conseil, je tiens à remercier tous les membres du Conseil de sécurité et du Secrétariat qui ont pris part à la mission pour la façon remarquable dont ils se sont acquittés des responsabilités importantes qui leur ont été confiées à cette occasion.

La séance est levée à 10 h 25.